



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des
soumissions/Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada
The Cambridge Building
3 Queen Street/3, rue Queen
Charlottetown
Prince Edward Island
C1A 4A2

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
The Cambridge Building
3 Queen Street/3 rue, Queen
PO Box 1268/CP 1268
Charlottetown
Prince Ed
C1A 4A2

Title - Sujet Access Control Turnstiles	
Solicitation No. - N° de l'invitation 51019-154024/A	Amendment No. - N° modif. 006
Client Reference No. - N° de référence du client 51022-156342	Date 2015-12-17
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWC-008-3746	
File No. - N° de dossier PWC-5-38122 (008)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-01-06	
Time Zone Fuseau horaire Atlantic Standard Time AST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Reay, D (PWC)	Buyer Id - Id de l'acheteur pwc008
Telephone No. - N° de téléphone (902) 566-7518 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 566-7514
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Les changements suivants aux documents d'appel d'offres entrent en vigueur immédiatement. Cet addenda fera partie des documents contractuels

DEMANDE DE PROPOSITION

ANNEXE A – Énoncé des travaux demandés

Supprimer:

Énoncé des travaux

et la remplacer par:

Énoncé des travaux – 17 Décembre, 2015 - jointes

Le présent addenda vise à présenter les réponses suivantes aux questions posées par les soumissionnaires.

Question 1

S'il vous plaît confirmer si la connexion des barrières au panneau d'alarme incendie fait partie de ce projet.

RÉPONSE 1

Il l'est pas.

Question 2

S'il vous plaît confirmer si un serveur de gestion principal est nécessaire ou si les barrières fonctionnent indépendamment.

RÉPONSE 2

Un serveur sera nécessaire.

Question 3

S'il vous plaît confirmer si un bouton de déverrouillage à distance sera nécessaire pour le bureau de la sécurité ou un autre emplacement pour l'une des barrières.

RÉPONSE 3

Il faudra un bouton de déverrouillage à distance pour toutes les barrières.

Solicitation No. - N° de l'invitation
51019-154024/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
51019-154024

Amd. No. - N° de la modif.
6
File No. - N° du dossier
PWC-5-38122

Buyer ID - Id de l'acheteur
pwc008
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Question 4

Souhaitez-vous de réexaminer l'obligation pour autre chose que des barrières en verre à hauteur de ceinture dans toutes les ruelles et d'éliminer les références spécifiques aux éléments techniques d'un produit spécifique, en les remplaçant par une exigence de fonction opérationnelle spécifique pour les barrières.

RÉPONSE 4

Réponse à la question précédente: La spécification est basée sur l'équipement existant (pas des systèmes automatisés de marque SlimLane) installé dans l'édifice Jean Canfield à Charlottetown. Les entrées de largeur standard possèdent la barrière de verre à 1200 mm.

Énoncé des travaux - 17 Décembre, 2015
Tourniquets de contrôle d'accès de l'édifice Daniel-J.-MacDonald (DJM)

L'administration centrale d'Anciens Combattants Canada (ACC), située au 161, rue Grafton, à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), requiert l'approvisionnement, la livraison, l'installation et la configuration de tourniquets de contrôle d'accès ainsi que la prestation d'une formation connexe afin de veiller au contrôle et à la protection de l'édifice de l'administration centrale contre tout accès non autorisé. Lesdits tourniquets seront installés à l'entrée des employés, rue Kent (deux portes d'entrée standard et une porte d'entrée pour les personnes à mobilité réduite), à l'entrée publique de la rue Grafton (deux portes d'entrée pour les personnes à mobilité réduite), à la réception de la force de sécurité (deux portes d'entrée standard et une porte d'entrée pour les personnes à mobilité réduite), et au point d'entrée de l'ascenseur de l'atrium (une porte d'entrée pour les personnes à mobilité réduite). Le plan d'étage est reproduit à la pièce jointe 1.

Exigences liées aux spécifications techniques des tourniquets de contrôle d'accès :

Le produit doit satisfaire à la norme UL 2593 concernant les dispositifs de commande de tourniquets à moteur et à la norme C22.2 n° 247-92 (R 2008) – Ouvre-portes et dispositifs de commande de barrières, de rideaux et de volets.

Exigences en matière de système :

Exigences par rapport au produit :

- Le produit doit contrôler et restreindre l'accès des piétons entre les zones publiques et les zones sécurisées.
- Le produit doit utiliser des portes va-et-vient pour bloquer l'accès de façon sécuritaire et empêcher tout accès non autorisé.
- Le produit doit fonctionner automatiquement et être bidirectionnel, permettant une circulation dans les deux sens, simultanément. Les personnes qui entrent dans l'immeuble doivent avoir une carte d'accès valide qui sera authentifiée par le système. Les portes resteront verrouillées si aucune authentification n'est effectuée. Aucune carte n'est requise pour les personnes qui partent.
- Le produit doit être conçu pour fonctionner dans le mode « position fermée normale » et s'ouvrira seulement avec une authentification valide.
- Le produit doit être intégré au système de contrôle de l'accès actif dans l'édifice (p. ex. Summit Pro, Facility Commander) pour accorder ou refuser l'accès à l'édifice.

- Le produit doit permettre l'installation de deux (2) lecteurs (un dans chaque sens) et l'intégration du lecteur dans le boîtier. Un seul lecteur sera nécessaire (pour entrer).
- Le produit doit posséder des caractéristiques de sécurité physique et électronique pour détecter et empêcher l'utilisation non autorisée.
- Le produit doit être conçu pour garantir la sécurité de l'utilisateur et faciliter la circulation.
- Le produit doit assurer l'égalité d'accès pour les personnes à mobilité réduite.
- Le produit doit pouvoir être configuré pour voies multiples ou voie unique.
- Le produit doit comprendre un détecteur à cellule photoélectrique pour détecter une présence et doit être positionné dans au moins une rangée horizontale, incluant une zone de sécurité près de l'obstacle battant.

Construction :

Exigences par rapport au produit :

- Le produit doit être fabriqué en acier inoxydable brossé (jauge 16) de type AISI 304.
- Le produit doit avoir un châssis cinématique autoporteur en acier de 5 mm d'épaisseur de type S355 ou de type équivalent.
- Le produit doit avoir des panneaux latéraux en acier inoxydable brossé (jauge 16) de type AISI 304 et être non démontable sans les outils appropriés.
- Le produit doit avoir une paroi supérieure en acier inoxydable brossé de type AISI 304.
- Le produit doit avoir des barrières en verre monolithique trempé de 10 mm d'épaisseur.
- Le produit doit garantir un degré de protection IP 40 (niveau de protection contre la pénétration de corps étrangers procuré par une enveloppe).

Dimensions :

Largeur de la voie –	Barrière d'entrée standard –	584 mm
	Barrière d'entrée pour les personnes à mobilité réduite -	914 mm
Hauteur de la voie -		991 mm
	Barrière (hauteur) - Barrière d'entrée standard –	1 200 mm
	Barrière d'entrée pour les personnes à mobilité réduite -	1200 mm

Exploitation :

Exploitation normale :

- Dans le mode attente, les barrières doivent être fermées de façon à ce que le passage soit impossible.
- Sur réception d'un signal autorisé, la porte devra s'ouvrir dans la direction voulue de la file.
- Les barrières doivent se refermer immédiatement après le passage de la personne.
- Les tentatives de talonnage (suivre une personne autorisée à passer) ne sont pas autorisées du fait que les barrières resteront fermées ou du fait que des alarmes visuelles et sonores avertiront le personnel de sécurité si une personne est directement derrière une personne autorisée.
- Les personnes quittant la zone sécurisée doivent pouvoir passer librement (aucune carte requise).
- L'unité doit pouvoir être contrôlée par le personnel de sécurité affecté à ces unités ou par le pupitre de surveillance principal.
- L'endroit où présenter la carte sur l'unité doit être clairement indiqué.

Opérations d'urgence :

- L'unité doit pouvoir être connectée au système d'alarme.
- Lorsque l'alarme est activée, les barrières doivent s'ouvrir automatiquement et rester ouvertes pour permettre la sortie.
- Lorsque l'alarme s'arrête, les unités doivent retourner au mode normal d'opérations.
- L'unité doit être munie d'une batterie de secours en cas de panne de courant et doit s'ouvrir automatiquement dans le sens de la sortie.

Sécurité :

Exigences par rapport au produit :

- Le produit doit fournir des obstacles va-et-vient pour fermer la voie de façon immédiate.
- Les portes/barrières seront d'une hauteur de 1200 mm pour les voies dédiées aux personnes à mobilité réduite et de 1 200 mm pour les voies standards.
- Le produit doit avoir un verrou électromécanique intégré pour empêcher tout accès non autorisé.
- Le produit doit être à contrôle électronique dans les deux sens (à l'entrée avec l'autorisation par carte d'accès/contrôle manuel, à la sortie avec des capteurs) pour détecter et empêcher l'accès à la zone de sécurité.
- Le produit doit assurer l'entrée d'une seule personne par authentification valide à l'aide de capteurs infrarouges pouvant détecter le nombre de personnes qui tentent d'entrer.
- Le produit doit contrôler le passage à l'aide d'une matrice à haute densité - chaque capteur doit être muni d'émetteurs et de récepteurs distincts, aucun réflecteur ne peut être utilisé.
- Les capteurs doivent être installés selon une configuration de matrice, de manière à ce que chaque récepteur optique détecte les faisceaux provenant de plusieurs émetteurs optiques.
- La matrice de détection optique doit offrir des faisceaux de détection.
- Les faisceaux de détection doivent être contrôlés par un algorithme pouvant suivre le passage de l'utilisateur dans la voie et détecter quelque chose qui pourrait causer de l'interférence, de l'obstruction ou tomber dans la voie et n'est pas une menace à la sécurité.
- En cas de détection d'un comportement non autorisé, l'unité doit fermer les portes/barrières et activer les alarmes.

Sécurité :

L'unité doit être conçue pour éviter le coinçage et prévenir les points de pincements avec une distance de sécurité d'au moins 25 mm entre la rampe et les portes/barrières.

L'unité doit être conçue pour fonctionner dans le mode « sortie », en cas de panne d'électricité ou lors d'une urgence; les portes/barrières peuvent être déverrouillées par une simple poussée et s'ouvrir automatiquement dans la direction de l'évacuation (sortie).

- Des alarmes audio et visuelles seront déclenchées pour avertir le personnel de sécurité.
- Lorsqu'un délai configurable est terminé, les portes/barrières se fermeront automatiquement et l'unité retournera au mode normal d'opérations.
- Les portes/barrières sont verrouillées de façon électromécanique en cas de tentative d'entrée par effraction dans la zone de sécurité.

Lorsque combinées avec le système d'alarme, les portes/barrières doivent s'ouvrir automatiquement dans la direction de la sortie pour libérer la voie tant et aussi longtemps que l'alarme d'incendie est déclenchée et que le signal d'urgence est activé.

L'unité doit être dotée de capteurs de sécurité pour prévenir la fermeture des portes/barrières lorsqu'un utilisateur se trouve entre les portes/barrières.

La force d'exploitation des portes/barrières doit être limitée et conforme aux standards suivants : UL 2593 Outline et norme C22.2 n° 247-92 (R 2008).

Mécanisme d'entraînement :

Exigences par rapport à l'unité :

1. Mécanisme d'entraînement puissant assurant un mouvement des portes/barrières rapide (moins de 1,0 seconde)
2. Contrôleur assurant une accélération progressive et une décélération graduelle pour un mouvement sécuritaires sans vibrations
3. Capteur magnétique pour contrôler la position et la vitesse des portes/barrières avec une grande précision
4. Mécanisme d'entraînement silencieux – le niveau de bruit ne doit pas dépasser 55 dB

Contrôleur :

Le produit doit utiliser un contrôleur avec microprocesseur ayant les caractéristiques suivantes :

- Processeur suivant la norme actuelle dans l'industrie
- Interfaces IP, USB et bus CAB
- Capacité du produit à surveiller en temps réel la voie, programmer les modes d'opération, les paramètres avancés et à fournir les diagnostics pour détecter la source de problème
- Interface de communication IP pour réglages et fonctions supplémentaires

Le contrôleur doit avoir de l'équipement avec une capacité de diagnostics et la possibilité d'être configuré :

- Le logiciel pour diagnostic doit avoir les caractéristiques suivantes :
 - a) Surveillance de la voie en temps réel
 - b) Modes d'opération et paramétrage avancé
 - c) Détection rapide de la source du problème et avertissement de problème avec l'unité

L'équipement doit pouvoir être contrôlé

- Le logiciel de surveillance doit avoir les caractéristiques suivantes :
 - a) Contrôler toutes les unités installées
 - b) Modifier le mode d'opération des unités
 - c) Indiquer l'état des unités (en service, fraude, erreur technique, etc.)
 - d) Programmateur
 - e) Registre d'évènements
 - f) Statistiques

Accessibilité :

Le tourniquet doit détecter les chiens-guides, mais ne pas les prendre en compte (c.-à-d. qu'il ne doit pas déclencher d'alarme lorsqu'un utilisateur autorisé passe accompagné d'un chien-guide).

Le tourniquet doit détecter les fauteuils roulants, mais ne pas les prendre en compte (c.-à-d. qu'il ne doit pas déclencher d'alarme lorsqu'un utilisateur autorisé passe sur un fauteuil roulant).

Le tourniquet doit permettre aux utilisateurs de fauteuils roulants de commencer à entrer dans la voie avant de présenter leur carte d'identité électronique sans déclencher d'alarme (c.-à-d. que l'utilisateur peut entrer dans la voie, présenter la carte, puis traverser; il n'a pas à rester à l'extérieur de la voie et à se contorsionner pour présenter sa carte).

Rendement et fiabilité :

Temps d'ouverture et de fermeture :

Temps d'ouverture des portes/barrières ne doit pas dépasser 1,0 seconde
Temps de fermeture des portes/barrières ne doit pas dépasser 1,0 seconde.

Le tourniquet doit détecter et reconnaître les objets courants que transportent les gens et il ne doit pas déclencher d'alarme pour les objets suivants : bagages à main à roulettes (poussés ou tirés par la personne), porte-documents, sacs à main, cartables, cannes, parapluies, chiens-guides, poussettes, etc.

Le tourniquet doit permettre à une personne de commencer à entrer dans la voie avant que l'accès lui soit autorisé sans déclencher d'alarme; la sensibilité relative aux personnes qui commencent à entrer dans la voie doit pouvoir être configurée.

Le tourniquet ne doit pas déclencher d'alarme lorsque quelque chose le percute ou le fait sortir de son alignement.

2.0 DURÉE DU CONTRAT

- Les travaux commenceront dès l'attribution du contrat.
- Tout le matériel doit être livré au plus tard le 31 mars 2016
- Installation et formation doivent être complétées au plus tard le 30 avril 2016

3.0 Garantie

Une garantie de deux ans contre les défauts de pièces.

4.0 Quantité

Barrière d'entrée standard :4 (quatre)

Barrières d'entrée pour les personnes à mobilité réduite : 5 (cinq)

5.0 Livraison

Anciens Combattants Canada – Rampe
161, rue Grafton
Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard
C1A 1L1

Pièce jointe 1

Édifice Daniel-J.-MacDonald

Premier étage

